

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 525

présenté par
M. Berville

ARTICLE 1ER A

À la première phrase, après le mot :

« humains, »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« en particulier des droits des enfants, et le renforcement de l'État de droit et de la démocratie. Dans le cadre de la diplomatie féministe de la France, cette politique a pour objectif transversal la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. La politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales est un pilier de la politique étrangère de la France et contribue à construire et assurer la paix et la sécurité en complément de son action diplomatique et militaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a d'abord pour objet d'insister, à propos de la promotion des droits humains, sur ceux des enfants.

Il vise ensuite à mettre l'accent sur l'importance de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes comme objectif transversal de la politique de développement solidaire de la France.

Il vise aussi à reformuler en une seule phrase les deux dernières phrases du premier alinéa de l'article 1^{er} A et à mentionner, dans un souci de logique, la politique étrangère avant la paix, la sécurité et l'action diplomatique et militaire.